



Distr.: Générale
14 juillet 2008



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Français
Original : Anglais

Groupe de travail spécial à composition non limitée sur le mercure

Deuxième réunion

Nairobi (Kenya)

6–10 octobre 2008

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

**Examen et évaluation des options possibles pour intensifier
les mesures à caractère volontaire, ainsi que des instruments
juridiques internationaux, nouveaux ou existants**

**Rapport présentant les coûts et avantages de chacun des objectifs
stratégiques**

Note du secrétariat

1. Par sa décision 24/3 IV sur la gestion des produits chimiques, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement a créé un groupe de travail spécial à composition non limitée constitué de représentants de gouvernements, d'organisations régionales d'intégration économique et de parties prenantes pour examiner et évaluer les options de nature à améliorer les mesures volontaires et les instruments juridiques internationaux nouveaux ou existants permettant de traiter les problèmes soulevés par le mercure au niveau mondial.
2. A sa première réunion, le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur le mercure a prié le secrétariat d'entreprendre des travaux intersessions dans un certain nombre de domaines en prévision de sa deuxième réunion.

* UNEP(DTIE)/Hg/OEWG.2/1.

3. Le rapport présente une évaluation qualitative générale des coûts et avantages potentiels de chaque objectif stratégique (qui sont qualifiés de faibles, moyens, importants ou non applicables). L'évaluation tient compte du fait que l'élément « coûts » est déterminé sur la base de l'ensemble des coûts associés à la mise en œuvre de chaque objectif stratégique, alors que l'élément « avantages » est fondé sur la mesure dans laquelle la stratégie réduirait les risques liés au mercure à l'échelle planétaire et fait une distinction entre les avantages découlant de la réduction des risques au niveau local et au niveau mondial.
4. Le secrétariat a aussi été invité à rassembler et présenter toutes les informations disponibles sur les coûts socio-économiques du maintien du statu quo.
5. Le secrétariat a prié les gouvernements, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales de lui adresser des informations. Les informations fournies ont été mises à disposition sur le site Internet du programme relatif au mercure (<http://www.chem.unep.ch/mercury>) et ont été utilisées pour préparer l'évaluation. Les travaux ont aussi tiré parti, dans la mesure du possible, des activités menées dans d'autres contextes qui sont directement pertinentes dans ce contexte.
6. Le rapport comporte un résumé analytique et un débat circonstancié. Pour en faciliter la consultation, le résumé analytique a été reproduit en annexe à la présente note. Le rapport intégral, le résumé analytique et le débat circonstancié, seront présentés sous la forme d'un additif à la présente note portant la cote UNEP(DTIE)/Hg/OEWG.2/5/Add.1. Le résumé analytique et le rapport intégral sont diffusés tels que présentés et n'ont pas fait l'objet d'une édition en bonne et due forme.

Mesure proposée

7. Le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur le mercure souhaitera peut-être s'appuyer sur le rapport pour déterminer la nécessité d'inclure les différentes mesures dans les options à soumettre au Conseil d'administration et leur priorité relative.

Rapport du PNUE

présentant

Une évaluation qualitative générale des coûts et avantages potentiels de chacun des objectifs stratégiques énoncés à l'annexe 1 du rapport de la première réunion du Groupe de travail à composition non limitée

30 juin 2008

Résumé

Le mercure est un important contaminant de l'environnement. Il s'agit d'un contaminant toxique et persistant, qui a une longue durée de vie dans l'atmosphère et qui peut être transporté à l'échelle mondiale. Une action internationale est requise pour réduire les risques pour la santé et l'environnement aux niveaux local, régional et mondial.

Une nouvelle évaluation des émissions de mercure est en cours. Une version préliminaire du rapport du PNUE sur les émissions sera présentée à la deuxième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée. Des informations contenues dans le rapport du PNUE sur les émissions ont été utilisées pour établir les analyses coûts-avantages présentées ici.

Le présent rapport contient une évaluation qualitative des coûts et avantages potentiels de chacun des objectifs stratégiques énoncés dans l'annexe 1 du rapport de la première réunion du Groupe de travail à composition non limitée, qui a eu lieu à Bangkok du 12 au 16 novembre 2007.

Dans l'évaluation des coûts ont été pris en compte les coûts économiques de l'introduction des matériels ou mesures nécessaires pour assurer la réduction des émissions de mercure. Les coûts sont qualifiés de faibles, moyens et importants, sur la base du coût le plus élevé des mesures de réduction pour une stratégie donnée (catégorie d'émissions).

La réduction des émissions de mercure a des avantages sociaux, économiques, écologiques et sanitaires. Pour le mercure ingéré, les avantages représentent, selon les estimations, 12 500 dollars par kg de mercure¹. Pour le mercure inhalé, les avantages se situent entre 1,34 dollar et 1,22 dollar par kg de mercure.

Dans les analyses coûts-avantages, les avantages sont évalués sur la base de l'incidence de la réduction des rejets de mercure, puis sont reliés aux coûts. La qualification des avantages relatifs aux différentes activités est fondée sur l'hypothèse que ceux-ci sont importants s'ils dépassent les coûts par au moins un facteur de 2. Si les avantages sont identiques ou inférieurs aux coûts, on estime alors qu'ils sont faibles. Les avantages moyens se situent entre les deux.

Si tous les objectifs stratégiques spécifiés ont été évalués, une évaluation détaillée n'a été possible que lorsque des informations étaient disponibles. En particulier, les coûts et avantages de la réduction des émissions imputables à la combustion de charbon ont été examinés de façon détaillée dans le présent rapport.

Des mesures technologiques et non technologiques ont été analysées parmi les moyens de réduire les émissions anthropiques de mercure. Plusieurs mesures technologiques sont disponibles pour réduire les émissions de mercure provenant de sources anthropiques dans lesquelles le mercure est un sous-produit (par exemple, centrales électriques, fonderies, fours à ciment, autres installations industrielles), de l'élimination des déchets et d'autres utilisations. Ces mesures diffèrent pour ce qui est de l'efficacité du contrôle des émissions, des coûts et des avantages environnementaux obtenus par le biais de leur mise en œuvre. Très souvent, les émissions de mercure sont sensiblement réduites par le matériel utilisé pour réduire les émissions d'autres polluants. Le meilleur exemple est la réduction des émissions de mercure obtenue grâce à l'application de mesures de désulfuration.

L'analyse a aussi pris en compte l'ensemble des mesures non technologiques efficaces, alors que des méthodes de traitement préalable sont aussi disponibles pour réduire les rejets de mercure issus des diverses utilisations des produits contenant du mercure. Parmi ces mesures figurent l'interdiction de l'utilisation ou le remplacement des produits contenant du mercure et le nettoyage des matières premières avant leur utilisation (par exemple, nettoyage du charbon). Elles comprennent aussi les instruments utilisés pour encourager la conservation de l'énergie, comme les écotaxes, l'information des consommateurs, la gestion de l'énergie et le renforcement de l'efficacité de la production d'énergie par la cogénération d'électricité et de chaleur dans des centrales au charbon.

Dans le présent rapport, les coûts de la réduction des émissions de mercure sont reliés aux coûts économiques de l'installation du matériel nécessaire ou de l'introduction des autres actions requises pour obtenir la réduction. Les dépenses d'équipement et les dépenses de fonctionnement et d'entretien sont inclus dans ces coûts.

¹ Un taux de conversion de 1 dollar = 0,64 euro est utilisé dans l'ensemble du rapport.

On trouvera dans le tableau 1 ci-dessous un récapitulatif des coûts et avantages de chacun des objectifs stratégiques.

Tableau 1 : Coûts et avantages des émissions de mercure pour diverses options de réduction

| Option de réduction | Coûts | Avantages |
|---|----------------------|----------------------|
| 1 Réduction des émissions dues à l'utilisation du charbon | Moyens → Importants | Importants |
| 2 Extraction minière artisanale et à petite échelle de l'or | Faibles → Importants | Faibles → Importants |
| 3 Réduction du commerce international de mercure | Faibles → Importants | Faibles → Importants |
| 4 Réduction des émissions émanant des procédés industriels | Moyens → Importants | Moyens → Importants |
| 5 Réduction de la production de déchets | Faibles → Importants | Importants |
| 6 Promotion de la collecte et du traitement séparés des déchets contenant du mercure | Faibles → Moyens | Importants |
| 7 Réduction des émissions émanant de l'élimination des déchets | Moyens → Importants | Importants |
| 8 Réduction de la consommation de mercure dans la production du chlorure de vinyle monomère et du chlore-alkali | Faibles → Importants | Moyens → Importants |
| 9 Réduction de l'utilisation du mercure dans les produits | Faibles → Importants | Faibles |
| 10 Réduction de l'utilisation du mercure dans la pratique dentaire | Faibles → Importants | Moyens |
| 11 Réduction de l'offre en mercure provenant de l'exploitation minière et de l'extraction | Faibles → Moyens | Importants |
| 12 Réduction de l'offre en mercure venant des cellules à mercure des usines désaffectées et des stocks | Faibles → Importants | Importants |
| 13 Prévention de la propagation de la contamination par le mercure | Importants | Moyens → Importants |
| 14 Contrôle et remise en état des sites contaminés | Faibles → Moyens | Importants |
| 15 Accroissement des connaissances des États sur le mercure | Faibles → Importants | Importants |
| 16 Accroissement des connaissances des utilisateurs et des consommateurs | Faibles | Importants |

Il ressort de ce tableau que les coûts et avantages varient considérablement suivant les objectifs stratégiques.

La conclusion finale des travaux dont il est rendu compte est qu'il y a des avantages à investir dans la réduction des émissions de mercure et de l'exposition à cette substance à l'avenir, dans l'intérêt, essentiellement, de l'amélioration de la santé humaine et, plus généralement, de l'amélioration du bien-être. Les mesures impliquant le recours à la technologie, comme la mise en place d'installations destinées à supprimer le mercure des gaz de combustion dans les centrales électriques, les incinérateurs de déchets et les fonderies sont assez coûteuses (coûts moyens à importants) par rapport à des mesures non technologiques, comme l'activité de prévention, le renforcement des

capacités et la promotion de la séparation des déchets contenant du mercure (coûts faibles à moyens). Les deux catégories de mesures pourraient avoir d'importants avantages et, moyennant la disponibilité des ressources, leur application parallèle serait souhaitable.
